

L'agroforesterie

N° 437010 (1/2)

L'agroforesterie comprend les activités associant sur les mêmes parcelles une production agricole (cultures, pâture, etc.) et une production forestière différée à long terme, obtenue soit par plantation d'arbres sur des parcelles agricoles nues, soit par éclaircie forte sur des parcelles boisées. Des parcelles cultivables portant des cultures agricoles intercalaires et des arbres forestiers correspondent à l'**agrisylviculture**; des parcelles boisées avec de l'herbe et un sous bois pâturés se rattachent au **sylo-pastoralisme**.

Le sylo-pastoralisme est traité dans la fiche :  n°274210 « Gestion Sylo-pastorale ».

Agri-sylviculture et production agricole

Les recherches récentes (notamment de l'INRA) montrent que certaines associations d'arbres et de cultures sont productives, rentables et compatibles avec la mécanisation.

- Si le fonctionnement des parcelles agroforestières est aujourd'hui mieux compris, les travaux sur l'impact environnemental en sont encore à leurs débuts.
- les mesures sur les parcelles expérimentales montrent qu'une parcelle agroforestière a une production agricole quasi normale pendant la première moitié du cycle des arbres. Avec de faibles densités (50 arbres par hectare), on peut continuer à cultiver la moitié de la surface de la parcelle jusqu'à la récolte des arbres.
- Les mesures et simulations montrent que, en plantant progressivement entre 10 et 20% de la propriété (parcelles agroforestières), un exploitant agricole constitue un capital de bois sur pied de grande valeur, pour une diminution minimale (inférieure à 5%) de sa production agricole.

Dans la Région PACA, l'agroforesterie correspond le plus souvent à des pratiques agricoles traditionnelles. On peut citer pour exemple, le réseau de haies brise-vent des cultures maraîchères ou fruitières de la vallée du Rhône, ou encore le bocage du Champ-saur.

La plupart du temps, dans ces pratiques traditionnelles,

la place de la production ligneuse reste très accessoire.

Des formes modernes performantes d'agroforesterie dans lesquelles la vocation de production est mixte sont néanmoins possibles (travaux récents de L'INRA - Montpellier).

Tout en étant adaptée aux contraintes de la mécanisa-

tion, la parcelle agroforestière reste incluse dans l'outil de production agricole et génère ainsi des revenus continus, ce qui n'est pas le cas d'un boisement en plein de terres agricoles

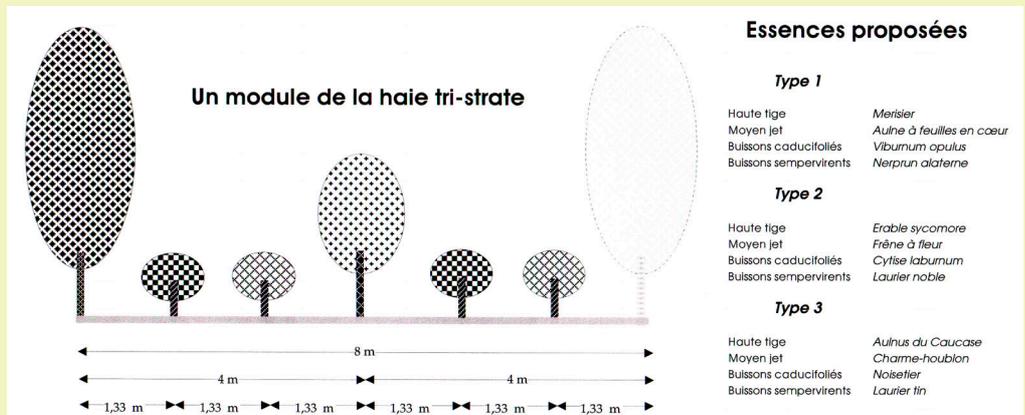
Il existe d'ailleurs, une demande de plus en plus importante de la part des agriculteurs.

DIFFÉRENTES FORMES

LES BOISEMENTS LINÉAIRES

Les boisements linéaires sous la forme de haies ou de bandes boisées représentent la technique la plus facile à mettre en œuvre et la plus proche des pratiques traditionnelles (haies brise-vent, système bocager, etc.).

- Les boisements linéaires peuvent répondre à plusieurs objectifs complémentaires : à la fois production ligneuse, brise-vent, abri pour auxiliaires de cultures, etc.



LES BOISEMENTS D'ARBRES FORESTIERS À FAIBLE DENSITÉ

Ils correspondent à l'introduction de 50 à 150 arbres par hectare.

- Du point de vue de la production ligneuse, ces boisements représentent néanmoins un patrimoine intéressant lorsqu'il s'agit de feuillus dits « précieux ».
- Les arbres sont en croissance « libre », ce qui signifie que leur faible densité évite les compétitions entre eux. Ils poussent plus vite et plus régulièrement que des arbres en massifs forestiers, mais doivent être régulièrement taillés. Selon la fertilité de la parcelle et les essences d'arbres, la récolte de bois sera effectuée au bout de 15 (peupliers) à 60 ans.

LES PLANTATIONS À VOCATION MIXTE

Les arbres ont à la fois une vocation agricole et forestière, comme la culture des arbres fruitiers formés en haute tige, qui produisent à la fois du bois et des fruits.

- A l'exception de certaines parcelles en Noyer, en particulier dans les Hautes-Alpes, ce type de plantation reste peu développé en région PACA.



CRPF - Cabannes (13)

En fonction de l'objectif initial, tous les cas de figures sont possibles. Ici, une haie brise vent servant d'hôte pour les prédateurs des insectes attaquant les arbres fruitiers, composée d'essences variées susceptibles de produire des bois de valeur

Quelles mesures incitatives?

- La réglementation française a été adaptée en 2001 et 2002 pour permettre aux agriculteurs de pratiquer l'agroforesterie dans leurs exploitations.
- A la suite, différentes mesures et aides ont été mise en place (PDRN, MAE, etc.) : prendre contact avec votre conseiller forestier.

La multifonctionnalité des boisements

Il est également possible de choisir les essences en fonction de leur **qualité paysagère** (floraison, fructification, feuillage, disposition sur le terrain), leur **potentiel mellifère** et leur **qualité cynégétique** (offre alimentaire en particulier pour les fruitiers, possibilité de gîte ou d'abri).



CRPF - Cabannes (13)

Plantation à grand espacement de Noyer commun à double fin (production de bois et de fruits)

ATOUTS DE L'AGROFORESTERIE

SUR LE PLAN AGRICOLE

Cette utilisation du sol est temporaire; le retour à l'agriculture est facile, la parcelle restant propre (pas d'embroussaillage) et le dessouchage étant aisé à l'issue de la récolte des arbres.

- Diversification des activités des exploitants agricoles, avec constitution d'un patrimoine d'arbres de valeur, sans interrompre le revenu courant des parcelles plantées.
- Rôle protecteur des arbres pour les cultures intercalaires ou pour les animaux : effet brise-vent ; abri du soleil, de la pluie, du vent, fixation des sols, stimulation de la microfaune et de la microflore des sols.
- Récupération par les racines profondes des arbres d'une partie des éléments fertilisants lessivés ou drainés ; enrichissement du sol en matière organique par les litières d'arbres et la mortalité racinaire des arbres.
- Possibilité de compromis entre les intérêts du propriétaire (patrimoine bois) et du fermier (accès à des surfaces cultivées). Récompensation possible de l'exploitant agricole pour l'entretien des arbres.
- Alternative aux boisements en plein de terres agricoles permettant de maintenir une activité agricole sur des terroirs dont les potentialités agricoles sont ainsi conservées.

SUR LE PLAN FORESTIER

Des essences peu utilisées en forêt mais de grande valeur patrimoniale peuvent être cultivées en agroforesterie : cormier, poirier, alisiers, noyers, merisiers, érables, tulipiers, paulownias, etc....

Le potentiel des essences introduites ne pourra réellement s'exprimer que si elles sont bien adaptées au milieu. C'est le premier élément à prendre en considération : n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».

- Accélération de la croissance en diamètre des arbres par le large espacement et réduction très forte du coût de l'entretien des plantations par la présence des cultures intercalaires.
- Amélioration de la qualité du bois produit (cernes larges et réguliers, adaptés aux besoins de l'industrie), car les arbres ne subissent pas les cycles compétition - éclaircies.
- Garantie du suivi et de l'entretien des arbres par l'activité agricole intercalaire. En particulier protection contre le risque d'incendie en zone sensible avec le pastoralisme ou avec des cultures intercalaires tel que la vigne ou les céréales d'hiver (sol nu propre en été après déchaumage).
- Par les plantations agroforestières sur terres agricoles, mise en place d'une ressource en bois de qualité complémentaire des produits de la forêt traditionnelle, et non pas concurrente. Il s'agit surtout de produire des bois capables de se substituer aux sciages tropicaux dont l'offre et la qualité vont décliner assez rapidement.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Ces aspects sont en cohérence avec de nombreux objectifs des lois d'orientation agricoles et forestières, ainsi qu'avec les principes directeurs de la Politique Agricole Commune.

Il faut néanmoins vérifier l'existence d'enjeux particuliers tels que par exemple Natura 2000 ou de contraintes réglementaires qui peuvent limiter ou contraindre le choix des essences.

- Maîtrise des surfaces cultivées et amélioration de la valorisation des ressources naturelles : en se substituant aux parcelles agricoles, les parcelles agroforestières constituent un outil de maîtrise des surfaces cultivées : l'intensification de l'utilisation des ressources du milieu s'accompagne d'une maîtrise des productions agricoles.
- Création de paysages originaux, attractifs, ouverts, favorables aux activités récréatives. Les parcelles agroforestières représentent un potentiel paysager réellement novateur, porteur de symboles forts et favorables à l'image de marque des agriculteurs dans la société. Ce sera particulièrement le cas dans les milieux très peu boisés pour les parcelles obtenues par plantation de parcelles agricoles, et dans les milieux très boisés pour les parcelles obtenues par éclaircies de boisements existants.
- Lutte contre l'effet de serre, constitution de systèmes efficaces pour la séquestration du carbone, par combinaison du maintien du stock organique des sols (cas surtout des prairies), et installation d'une strate arborée fixatrice nette.
- Protection des sols et des eaux, en particulier dans les périmètres sensibles (nappes de surface, écoulements hypodermiques, zones sensibles à l'érosion).
- Amélioration de la biodiversité, notamment par création de nombreuses lisières. Cela permet notamment une amélioration cynégétique, en favorisant l'habitat du gibier. La protection intégrée des cultures par l'association avec des arbres choisis pour stimuler des populations d'hyperparasites (parasites des parasites) des cultures est une voie prometteuse.